

## MOTION DU COMITE SYNDICAL

2 FEVRIER 2023

N° 2023-03-02

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142
Présents (mini 30) : 50
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262
Présentes : 74
Exprimées par pouvoirs : 83
<b>Total (mini 132) : 157</b>
<b>Quorum atteint</b>

### **3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)**

Didier-Claude BLANC, David BUISSON, Maud GRARD

### **1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix)**

Corinne MOULIN

### **3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)**

Gilles CREMILLIEUX, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX

### **43 représentants des communes, commune associée et villes- portes (porteurs chacun d'1 voix)**

André AUBERIC suppléant, Janine AMAR, Monique BALDUCHI, Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Coralie BIOUSSE, Éric BOLLARD suppléant, Pierre BONNET suppléant, Marc BOMPARD, Philippe BOURSAUX suppléant, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Pascal CIRER-METHEL, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Lucien DE MUNTER, Stéphane DECONINCK, Jeannie DENIEAULT, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Anne GENTIL, Robert GLEIZE suppléant, Christian GODART, Alain LABROT, Anne-Sophie LACOSTE-PERICARD, Céline LASCOMBES, Dominique MALLIÉ, Jacques NIVON, Nicole PELOUX, Jean-Luc PERNET, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Didier ROBERT, Yannis ROCHAS, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SABATIER, Géraldine SAVIGNAT, Jean SCHÜLER suppléant, Dominique TABOURDEAU suppléant, Lionel TARDY, Adriano TAVERNA

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claudine GOURDON et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Claude AURIAS et Sylvie PEROT à Didier-Claude BLANC, Michel ROLLAND (Savourmon et CCSB) à Philippe CAHN, Jacqueline BOUYAC et Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Annie FEUILLAS à Pascal CIRER-METHEL, Pierre-Yves BOCHATON et Jennifer NORIS à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Kévin QUEYREL et Agnès ROSSI à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Gérard BICHON à Rosy FERRIGNO, Jean-Paul MAZEL à Anne GENTIL, Magali PRUNSTER et Brigitte WURMSER à Christian GODART, Chantal EYMEOD et Marlène MOURIER à Corinne MOULIN, Vincent JACQUEMART et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Florent ARMAND et Jean-Claude ILLY à Claude PIGAGLIO, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Muriel BREDY et Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE, Laurent CHAREYRE et Jean-Noël PASERO à Frédéric ROUX, Hélène BRETTON et Gérard TENOUX à Christelle RUYSSCHAERT, Alain JEUNE (Vesc et CCDB) à Lionel TARDY.

### Délégués excusés

Claude BAS, Véronique CHAUVET, Lamia CONTRUCCI, Viviane COURBET, Sébastien DUPOUX, Marie FLOQUET, Eliane GAUTHIER, Laurence GIRARD, Annkatrin JEPSEN, Claire LAPIE, Marc LAVARENNE, Alain LEVRERO, Fabien LIMONTA, Danielle MARCELLIN-DELAYE, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques

MONPEYSSSEN, Martine PECH-RABASSE, Pierre REYNAUD, Annick REYNAUD-FREY, Isabelle RIPERT, Olivier SALIN, Caroline YAFFEE.

**Invités excusés**

Pascale BOYER députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription des Hautes-Alpes, Philippe CANOVAS Conseiller aux décideurs locaux DDFIP26, Marie POCHON députée de la 3<sup>e</sup> circonscription de la Drôme.

**Participaient également à la réunion :**

Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme, Patricia BILCOCQ suppléante.

Et en visio conférence : Gérard BICHON, Adrien GAUTIER

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Avis sur l'extension de la plate-forme de compostage de Buëch amendements à Sorbiers**

**Rapport :**

Jean Schüller, Maire de Trescléoux, et Gilles Crémillieux, Maire d'Orpierre exposent,

Une plate-forme de compostage traitant des boues de stations d'épuration des métropoles de Nice Côte d'azur, Grasse, Cannes et Toulon est installée sur la commune de Sorbiers depuis octobre 2021. Elle produit actuellement 7 000 tonnes / an de compost à partir du traitement de ces boues mêlées à des matières végétales brutes (MVB).

L'installation classée pour la protection de l'environnement a fait l'objet d'une simple procédure de déclaration au moment de sa première installation. Buëch amendements (société composée de Valterra et Damien Meynaud) est en cours de demande d'enregistrement pour un projet d'extension. Une procédure d'enregistrement est une procédure d'autorisation simplifiée. Elle suppose une consultation des communes concernées et du public. La consultation prend fin le 13 février. La commune de Trescléoux, membre du Parc naturel régional des Baronnies provençales a interpellé le Parc pour qu'il se positionne. En effet, bien que la démarche d'enregistrement vaille également demande d'évaluation environnementale au « cas par cas », le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales n'a pas été saisi par les services de l'Etat.

Le projet d'extension de Buëch amendements vise à :

- \* Multiplier par trois le volume des boues traitées en ayant recours à des boues issues du Gard de l'Isère ou de la Savoie (objectif de 21 000 tonnes / an) ;
- \* Développer une nouvelle activité de biodéchets.

Une forte mobilisation locale s'est manifestée contre le projet d'extension, de citoyens, des communes environnantes et de la communauté de communes Sisteronais Buëch. Le territoire ne souhaite pas devenir l'exutoire de boues de métropoles lointaines qui génèrent des trafics de poids lourds importants sur des infrastructures et dans des villages qui ne sont pas du tout dimensionnés et aménagés pour cela.

Par ailleurs, l'installation elle-même ne présente pas de garantie sur :

- \* La maîtrise du risque incendie liée à l'activité de compostage ;
- \* La réduction de l'impact paysager d'une installation très visible qui se situe sur un col générant d'importantes co-visibilités depuis plusieurs points du Parc naturel régional des Baronnies provençales ;
- \* La maîtrise des rejets d'activités dans la Blaisance et ses nappes d'accompagnement.

**Motion :**

- ◆ Considérant les incidents de débordement des bassins de rétention déjà survenus ;
- ◆ Considérant qu'on ne peut écarter une toxicité potentielle des résidus de traitements destinés à un usage agricole ;
- ◆ Considérant le risque d'atteinte à la ressource en eau et à la qualité des sols ;
- ◆ Considérant l'impact carbone et les nuisances occasionnés par la circulation des poids lourds nécessaires à l'activité ;
- ◆ Considérant les co-visibilités importantes depuis plusieurs points du Parc naturel régional des Baronnies provençales et que l'impact paysager n'est pas suffisamment pris en compte ;
- ◆ Considérant les incertitudes demeurant quant à la maîtrise du risque incendie sur le site.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Emet** un avis défavorable à l'extension de la plate-forme de Sorbiers ;
- **Dit** que le syndicat mixte du Parc prendra l'attache du commissaire enquêteur dans le cadre de la consultation publique en cours.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX